

Versoix

Famille expulsée de son «chalet de la discorde»

Depuis 2013, une bâtisse construite par des forains sur le site réservé aux gens du voyage est déclarée illégale. Ils sont mis à la porte

Aurélien Toninato

Après des années de procédures judiciaires, le couperet est tombé. La famille de forains qui a bâti un chalet de 6,50 m de haut sur le terrain réservé aux gens du voyage à Versoix a reçu un avis d'expulsion jeudi. Considérée comme illégale par l'Etat depuis 2013, la bâtisse doit être démontée. La famille n'a pas d'autre toit.

Tout commence au début de 2013. Forains et gens du voyage viennent de s'installer sur leur nouveau site, mis à disposition par le Canton près du Centre sportif de la Bécassière. L'aire est réservée à des installations sans ancrage au sol et déplaçables en tout temps. Un forain, M., veut bâtir un chalet pour y vivre avec sa femme et ses quatre enfants. L'Etat lui recommande de demander une autorisation de construire «car l'installation s'éloigne passablement des véhicules prévus sur le site». M. effectue des démarches mais ne reçoit pas de réponse, affirme-t-il. Il commence les travaux.

«Il faut régler cette affaire» Quelques mois plus tard, l'Etat découvre le chalet en chantier. M. est accusé d'être en infraction avec le règlement. «Toute installation doit être mobile, explique Michel Turin, directeur de gestion et de valorisation à l'Office des bâtiments (OBA). Or, pour être transportable, ce chalet doit être démantelé dans sa totalité, tout comme ses installations (sanitaires, cuisine, etc.). Ce n'est pas comparable à un mobile home qu'on déplace par convoi!» Le contrat de séjour est résilié. M. enchaîne alors les recours avant d'être débouté en 2015 par le Tribunal fédéral (TF). Il a jusqu'à la



Le chalet, d'une surface de 120 m² habitables et haut de 6,50 mètres, lors de sa construction en 2013.

fin du mois de septembre 2016 pour démonter son chalet. Mais à la date fixée, la bâtisse est toujours là... «M. a annoncé que des délais de livraison reportaient l'acquisition de son nouveau mobile-home à juillet 2017, détaille le directeur. Nous étions prêts à convenir d'un délai, à condition qu'il fournisse les preuves de la commande.» Il finit par admettre qu'il lui est impossible d'acquiescer bien sans avoir au préalable vendu son chalet.

L'OBA perd patience et mandate un huissier pour exécuter le jugement d'évacuation. Le forain est désespéré. «Je vais me retrouver sans rien avec ma famille», nous confie-t-il. Seront-ils prochainement à la rue? «Nous n'allons pas les évacuer en plein hiver et l'OBA est disposé à les aider à trouver un logement temporaire, répond Michel Turin. Mais il faut régler cette affaire et mettre fin à cette situation de non-conformité et de mauvaise foi qui dure depuis trop longtemps.»

Famille dans l'impasse

Me Pascal Junod, avocat du forain, dénonce «la rigidité et l'absence

de bon sens» de l'Etat. «Ce chalet ne dérange personne!» Et relève la détresse de la famille. «Pour acheter un nouveau logement, il faut vendre le chalet. Or, c'est pratiquement inenvisageable car l'opération de démontage, transport et remontage coûte presque autant qu'un chalet neuf! Il va leur rester sur les bras, et entre les frais précités, la location d'un espace de stockage et l'achat de mobile homes pour loger la famille, il y a en a pour des centaines de milliers de francs. Ils n'ont pas cet argent.»

L'avocat déplore aussi une inégalité de traitement: «Un autre chalet est installé sur le site et deux containers sont empilés, formant une construction de deux étages, sans que leurs propriétaires ne soient inquiétés.»

Y a-t-il deux poids, deux mesures? «De rares exceptions ont été accordées, mais elles sont très différentes en termes de proportionnalité, soutient Michel Turin. Ce chalet n'a pas été construit sur place mais déplacé depuis l'ancien site et sa dimension est incomparable avec celui de M. Quant aux containers, l'un sert uniquement à stocker du maté-

riel. Nous faisons preuve de tolérance car un parking doit être mis à disposition des forains depuis l'emménagement. Or, nous n'avons toujours pas de terrain.»

Offrir des droits aux forains

En marge du cas particulier de M., c'est la question des droits des forains qui est soulevée. Christo Ivanov, député UDC, suit ce dossier depuis plusieurs années. Il a déposé un projet de loi (PL) pour que les forains obtiennent un véritable contrat de bail. Actuellement, ils sont simplement au bénéfice d'un «contrat de séjour» lié à des emplacements.

«Les temps ont changé, les forains sont semi-sédentaires, leurs enfants sont scolarisés, pointe le député. Il faut confirmer le caractère résidentiel du site pour leur offrir une sécurité juridique et leur donner des droits. C'est inadmissible qu'ils risquent d'être expulsés du jour au lendemain!» Il conclut: «A défaut d'un bail, il faut au moins assouplir le règlement pour autoriser des chalets comme celui de M. Cela se fait ailleurs en Suisse! Arrêtons de traiter les forains comme des moins que rien.»



Le camion roulait route de Malagnou en direction de Genève. Il a renversé la cycliste quand il a bifurqué à droite pour s'engager sur la route du Vallon (au premier plan). LAURENT GUIRAUD

Une cycliste perd la vie à la route de Malagnou

Un accident s'est produit avec un camion. L'engin a tourné tandis que la jeune femme poursuivait sa route sur une bande cyclable

Un violent accident a coûté la vie à une cycliste de 27 ans, hier à 8 h 20, à la route de Malagnou. Elle roulait en direction de Genève. Un camion de chantier circulant dans la même direction a bifurqué à droite pour prendre la route du Vallon. Il a heurté la cycliste, qui poursuivait sa route sur la bande cyclable, indique Jean-Claude Cantiello, porte-parole de la police. Le conducteur est âgé de 32 ans.

La jeune femme est décédée sur place. Les secours ont tenté en vain de la réanimer. «On ne peut pas encore établir les responsabilités», précise Jean-Claude Cantiello. Une enquête a été ouverte. Un commissaire, un procureur, une vingtaine de policiers et de sapeurs-pompiers ainsi que des ambulanciers se sont rendus sur place.

Pendant plusieurs heures, la police technique et scientifique a relevé et photographié les indices tandis qu'une dizaine d'hommes du Service d'incendie et de secours a soulevé le camion avec

une grue pour permettre un meilleur examen de l'engin. Mis sous séquestre pour les besoins de l'enquête, le véhicule a ensuite été acheminé à l'Office cantonal des véhicules.

Il s'agit du premier accident mortel cette année à Genève. La nouvelle cause «une grande tristesse» aux membres de Pro Vélo, souligne Rolin Wavre, le porte-parole de l'association. «Contrairement à d'autres accidents survenus lorsque des pistes cyclables s'interrompent brutalement, celui-ci s'est produit sur une infrastructure qui semble adéquate, relève-t-il. Cela démontre qu'un bon aménagement n'est pas une garantie suffisante quand il y a un tel déséquilibre entre les usagers de la route, entre trafic motorisé et mobilité douce. Si une attention n'est pas donnée aux plus faibles, c'est une catastrophe.»

Hier après-midi, un autre grave accident s'est produit à Vernier. Un piéton a été heurté par une camionnette de livraison vers 15 h 30, sur la route de Vernier à la hauteur du chemin de la Croisette, a appris 20 minutes. Agé de 20 à 25 ans, il souffre de graves blessures à la tête, selon la police. Son pronostic vital est engagé. Il a été conduit aux Urgences de l'Hôpital. P.R.O.

Grand Genève

2018

La 19e édition des Assises européennes de la transition énergétique se déroulera en 2018 dans l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, a communiqué hier le Département de l'environnement, accueillant cette décision avec «beaucoup de fierté». C'est le fruit «d'une intense collaboration franco-suisse». Ces assises représentent «un rendez-vous incontournable pour les acteurs locaux engagés dans la transition énergétique». S.R.

Interpellation

Un vol filmé dans le parking du Mont-Blanc

Trois personnes repérées jeudi par la Brigade anticriminalité pour leur comportement suspect ont été interpellées. Sur la base des images de vidéosurveillance du parking du Mont-Blanc, les policiers ont pu observer le trio suivre une victime jusqu'à une caisse, relever le code de sécurité de sa carte bancaire avant de la distraire dans l'ascenseur pour la lui voler et lui dérober 1850 francs. Les auteurs, originaires de Roumanie, ont reconnu les faits. S.R.

Un feu de cave gagne toute une rangée d'immeubles

L'incendie s'est propagé par les conduits d'aération, aux Nos 29 à 33, route du Grand-Lancy. La fumée a intoxiqué seize personnes

Un incendie a gagné hier après-midi la rangée entière d'immeubles roses des numéros 29 à 33, route du Grand-Lancy, dans la commune du même nom. Le feu est parti des caves du numéro 31. Il pourrait être dû à une défaillance électrique. Les habitants ont été regroupés à la mairie, où un poste médical a été installé. Parmi la quarantaine de sinistrés, seize ont été intoxiqués par la fumée et une personne a été victime d'un coup de chaleur.

«Les sapeurs-pompiers ont été extrêmement efficaces, relève Alain-François, locataire du numéro 29. Je suis revenu chez moi deux minutes avant leur arrivée. J'ai immédiatement eu le réflexe d'aider des personnes âgées à sortir. En quelques minutes, les secours avaient permis à tout le



Parti des caves du numéro 31, le feu s'est propagé à la rangée d'immeubles par les conduits d'aération. LAURENT GUIRAUD

monde d'évacuer les lieux.» Alertés à 13 h 43, les pompiers du Service d'incendie et de secours (SIS) ont commencé huit minutes plus tard une longue lutte contre l'incendie. «Sur place, un violent feu sortait de la porte d'entrée et des combles. Deux auto-échelles ont été déployées pour l'évacuation

des habitants», précise Nicolas Schumacher, le commandant du SIS. «Nous avons dû enlever des tuiles des toits des numéros 29 et 31 pour permettre aux fumées de s'échapper car elles étaient chargées en gaz. Le feu s'est propagé par les courettes d'aération. Trois lances ont été déployées, une dans

un appartement et deux dans les caves. Ces dernières ont toutes partiellement ou totalement brûlé.»

Vingt-sept sapeurs-pompiers du SIS ont été mobilisés. Les pompiers volontaires de Lancy sont venus les épauler.

Selon un des habitants sinistrés, la régie indiquait dans un courrier, trois mois plus tôt, vouloir installer des portes coupe-feu dans les caves. Cela n'aurait été fait que partiellement. La régie n'a pas souhaité apporter de commentaire.

Durant l'intervention des secours, la route du Grand-Lancy a été fermée à la circulation du Pont-Rouge à l'avenue Eugène-Lance, ce qui a fortement perturbé la circulation aux Acacias. Les trams de la ligne 15 ont été remplacés par des bus entre les arrêts «P+R Etoile» et «Palettes» jusque vers 18 h.

Paul Ronga

Découvrez nos images sur www.grandlancy.tdg.ch

Balexert Deux hommes armés braquent la poste

Deux hommes armés ont pénétré hier vers 17 h 30 dans la poste du centre commercial de Balexert, a relaté le site Internet de 20 minutes. La porte-parole de la police genevoise, Chloé Dethurens, confirme les faits et précise: «Ces deux personnes armées ont pris la fuite sur un scooter.» On ne sait pas si elles ont emporté un butin. Aucun blessé n'est à déplorer, mais plusieurs témoins de la scène, choqués, ont été pris en charge. Une enquête est ouverte. S.R.

PUBLICITÉ

GENÈVE
CAFÉ DU CENTRE
FONDÉ EN 1953
mercredi soir & jeudi soir

HOMARD GRILLÉ
demi 28,- entier 45,-

Place du Molard 5
1204 Genève
022 311 85 86
www.cafeducentre.ch